

LES CLÉS DU BILAN SOCIAL 2000-2001

Les conseils

Conseils	nbre de réunions	taux de participation
Conseil d'administration	19	ens. : 72,81 % non ens. : 66,07 %
Conseil des études et de la vie universitaire	12	ens. : 69,79 % non ens. : 62,50 %
Conseil scientifique	14	ens. : 58,00 % non ens. : 50,00 %
Commission paritaire d'établissement	14	----
Conseils de composantes	34	ens. : 76,00 %

Réunions institutionnelles

258,5 heures ont été dédiées aux réunions institutionnelles (comité de direction, réunion responsables de composante, etc.).

ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES



Amicale des personnels

L'amicale compte 104 membres. Elle fonctionne avec une subvention de l'UCP (plus de 90 % des recettes) et les cotisations annuelles des membres. Elle a proposé et financé entre autres activités, deux pratiques sportives (squash et yoga), une fête et des cadeaux de Noël et un pot d'accueil des nouveaux personnels.

Sport

30 personnels inscrits au centre sportif universitaire : un public majoritairement féminin et à 87 % IATOSS.

Restauration

L'association « AGRIA - le Cellier » compte 33,6 % d'adhérents dans le personnel ; en moyenne 9,7 % de celui-ci y déjeune chaque jour.

UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE Cellule études et statistiques

33, boulevard du Port
95011 CERGY-PONTOISE CEDEX

alice.brunel@ach.u-cergy.fr
téléphone (33) 1 34 25 63 36



LES CLÉS DU BILAN SOCIAL 2000-2001



Établi pour la première fois pour l'année 2000-2001, **le bilan social a pour objectif de devenir par sa réalisation annuelle un véritable instrument de dialogue, d'information et de pilotage.**

Le bilan social concerne les personnels enseignants du supérieur et du second degré, ainsi que les personnels non enseignants : personnels de l'administration scolaire et universitaire (ASU), personnels ingénieurs techniciens administratif de recherche et de formation (ITARF) et personnels de bibliothèque (BU).

Un comité de pilotage composé de représentants de l'administration et des personnels a défini **des indicateurs regroupés en neuf domaines** :

- effectifs,
- conditions d'exercice de la carrière,
- carrière,
- données démographiques,
- rémunérations et primes,
- formation,
- conditions de travail,
- relations professionnelles,
- activités socioculturelles et sportives.

La préparation de ce bilan a particulièrement sollicité la division des ressources humaines, la division informatique, le service communication, la division patrimoine construction et logistique, la mission hygiène et sécurité et les affaires générales.

L'intégralité de ce bilan social est disponible sur le site Intranet de l'université ([http://: infocom.u-cergy.fr](http://infocom.u-cergy.fr)).

LES CLÉS DU BILAN SOCIAL 2000-2001



EFFECTIFS

Le budget de l'État prévoit pour l'année scolaire 2000-2001, la rémunération de 701 « emplois délégués » enseignants et non-enseignants pour le fonctionnement de l'UCP.

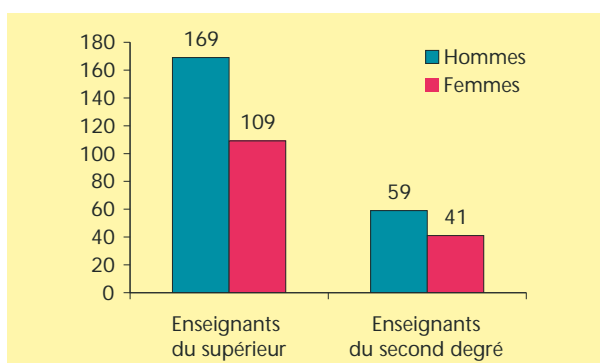
Tous les emplois délégués ne sont pas pourvus par des fonctionnaires titulaires ou sont partiellement occupés par des personnes travaillant à temps partiel. Ces postes demeurés vacants constituent des supports qui permettent de nommer des contractuels.

Le budget propre de l'UCP prévoit la rémunération d'emplois contractuels.

Effectif physique total : 878 personnes

442 femmes et 436 hommes, mais féminisation à 67 % du personnel non enseignant alors que le personnel enseignant est masculin à 60 %.

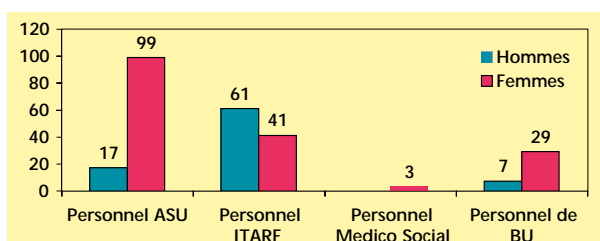
544 personnels enseignant et enseignants chercheurs.



378 titulaires (dont 26,5 % d'enseignants du second degré).

166 contractuels recrutés sur le budget de l'État, soit 30,5 % des personnels enseignants.

334 personnels non-enseignant : ASU, ITARF, BU.



24 % de personnel d'encadrement (catégorie A).
257 titulaires.

77 contractuels (soit 23 % du personnel non enseignant) :

- 36 recrutés sur le budget de l'État,
- 41 recrutés sur le budget de l'université (13 contrats bénéficient d'aides de l'état : contrat emploi solidarité ou consolidé et emplois jeunes).

CONDITIONS D'EXERCICE DE LA CARRIÈRE

Personnel enseignant

2,4 % des enseignants ont choisi de travailler à temps partiel

Un fort taux mobilité/effectif : 34,6 % avec 188 mouvements (3 départs en retraite et cessations progressives d'activité)

	enseign.-rech.	sec. degré	contract.
départs	11	4	66
arrivées	22	10	75

672 jours de congés pour maternité.

Personnel non-enseignant

20 % des titulaires ont choisi de travailler à temps partiel.

Quotité choisie	90 %	80 %	60 %	50 %
Nbre de pers	10 %	38 %	2 %	3 %

Mouvements :

- faible taux de mobilité interne (1,2 %),
- 21 départs et 36 arrivées.

Le taux de mobilité le plus important s'observe chez le personnel ASU de catégorie C.

Congés pour maternité, adoption, longue maladie, mi-temps thérapeutique : 1 924 jours.

CARRIÈRE

4,8 % du personnel ont bénéficié d'une promotion :

- 8,7 % du personnel non enseignant (dont 6,6 % par réussite à concours),
- 2,4 % du personnel enseignant.



LES CLÉS DU BILAN SOCIAL 2000-2001

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Pyramides des âges

Pour le **personnel non enseignant**, l'âge moyen des titulaires est de 41 ans et 3 mois.

La tranche d'âge 25-29 ans capte les effectifs masculins les plus importants, alors qu'il s'agit de la tranche 45-49 ans pour les femmes.

Pour le **personnel enseignant**, l'âge moyen est de 41 ans et 8 mois.

Les tranches d'âge 30-34 et 35-39 ans captent les effectifs les plus importants des enseignants du supérieur. Pour les enseignants du second degré se sont les tranches d'âge 30-34 et 50-54 les plus représentées.

Domicile

Le personnel non-enseignant est pour 65,4 % domicilié dans le Val-d'Oise et pour 12,6 % dans les Yvelines. Les enseignants ont élu domicile à Paris pour 31,7 %, et dans le Val-d'Oise pour 26,5 %.

RÉMUNÉRATIONS ET PRIMES

Pour l'année 2000 la masse salariale s'élève à : 27 764 023,7 € (dont 16,5 % pour l'IUT).

Personnel non-enseignant

41 personnels de l'ASU et 18 personnels ITARF sont bénéficiaires de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

309 personnels soit 92,6 % ont perçu une prime (de 762,25 € à plus de 9146,94 €).

Personnel enseignant

50 358 heures complémentaires en 2001 pour un montant de 1 979 044,36 €.

Les enseignants titulaires ont réalisé 27 % de ces heures, et les enseignants contractuels 3,8 % : la majeure partie est effectuée par des personnes extérieures.

8,6 % des heures complémentaires concerne la formation continue.

598 primes (de 762,25 € à plus de 9 146,94 €) ont concerné 510 personnes, soit 93,8 % du personnel enseignant.

FORMATION

Le personnel non-enseignant bénéficie d'un plan de formation interne.

282 personnes ont suivi un ou plusieurs des 1 472 jours de formation assurés.

Ces formations ont visé à permettre l'adéquation des personnels à leurs postes (environnement professionnel, bureautique, etc.), à préparer des concours, et à approfondir des savoirs-faire.

6 congés pour formation ont été accordés à des personnels enseignant.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Sécurité

549 653,2 € consacrés à la sécurité des personnes et des biens, et pour 81,61 % à des actions de prévention.

Le comité d'hygiène et de sécurité, présidé par le président de l'université, composé de représentants de l'administration, du personnel, et des usagers, réuni une fois dans l'année, a renouvelé ses membres.

196 visites médicales réalisées (31,7 % pour le personnel enseignant).

Patrimoine

34 991 m² de surface utile disponibles à l'UCP.

La surface utile moyenne par agent est pour toutes les grandes fonctions (recherche, vie sociale, administration, encadrement pédagogique) supérieure à la surface recommandée par le ministère.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Communication auprès des personnels

3 publications :

- un livret d'accueil pour les nouveaux personnels,
- un journal électronique hebdomadaire,
- le magazine *Allez savoir*.

Par ailleurs, tous les personnels disposent d'une adresse électronique.